

Document:-
A/CN.4/SR.331

Compte rendu analytique de la 331e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1956, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS DE LA HUITIÈME SESSION

331^e SÉANCE

Lundi 23 avril 1956, à 15 heures

SOMMAIRE

	Pages
Ouverture de la session	1
Adoption de l'ordre du jour provisoire	1

Président : M. S. B. KRYLOV, premier Vice-Président.

Présents :

Membres : M. Gilberto AMADO, M. Douglas L. EDMONDS, Sir Gerald FITZMAURICE, M. F. V. GARCÍA AMADOR, Faris Bey el-KHOURI, M. Radhabinod PAL, M. A. E. F. SANDSTRÖM, M. Jaroslav ZOUREK.

Secrétariat : M. LIANG, Secrétaire de la Commission.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres de la Commission du droit international et se félicite de voir que la session coïncide avec une ère de coexistence pacifique et d'heureuse détente dans les relations internationales. En leur qualité de juristes, les membres de la Commission ont le devoir de souligner le rôle du droit international, qui constitue le moyen le plus efficace de résoudre un grand nombre des problèmes devant lesquels la communauté des nations se trouve placée. L'ordre du jour de la Commission est très chargé, et les points 1 et 2 — régime de la haute mer et régime de la mer territoriale — sont particulièrement importants.

2. M. Krylov tient à rendre hommage à M. Amado, dont les remarquables travaux ont permis de réaliser, dans une certaine mesure, l'accord sur la question de la largeur de la mer territoriale. Il n'ignore pas non plus la part active que, d'une façon générale, les membres de la Commission qui appartiennent à des pays d'Amérique latine ont prise à ses travaux. Il ne faut pas oublier, en effet, que les progrès qui ont été accomplis en matière de codification du droit international sont en grande partie dus aux efforts de juristes d'Amérique latine.

3. Exprimant l'espoir que les travaux de la Commission seront couronnés de succès, M. Krylov *déclare ouverte la huitième session de la Commission du droit international.*

4. Il déclare ensuite que, le Président, M. Spiropoulos, et plusieurs autres membres de la Commission étant absents, il serait peut-être préférable d'attendre leur arrivée avant de procéder à l'élection du bureau.

Il en est ainsi décidé.

5. M. AMADO, parlant au nom de ses collègues d'Amérique latine et en son nom personnel, remercie le Président de ses aimables paroles.

Adoption de l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/95)

6. Le PRÉSIDENT exprime l'avis que, tous les membres de la Commission n'étant pas encore arrivés, il ne serait pas opportun de prendre une décision sur l'ordre dans lequel les questions inscrites à l'ordre du jour doivent être examinées, mais il aimerait connaître l'opinion des autres membres de la Commission sur ce point.

7. Sir Gerald FITZMAURICE estime que, la Commission devant soumettre à la onzième session de l'Assemblée générale un rapport sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire, il y aurait intérêt à examiner ces questions en premier lieu. En outre, tant que cet examen ne sera pas achevé, il vaudrait peut-être mieux ne pas prendre de décision sur les autres points.

La suite de l'examen de l'ordre du jour provisoire est renvoyée à une date ultérieure.

La séance est levée à 15 h. 25.

332^e SÉANCE

Mardi 24 avril 1956, à 16 heures

SOMMAIRE

	Pages
Election du Président et du Rapporteur	1
Ordre des travaux	2

Présidents : M. S. B. KRYLOV, premier Vice-Président ; puis M. F. V. GARCÍA AMADOR.

Rapporteur : M. J. P. A. FRANÇOIS.

Présents :

Membres : M. Gilberto AMADO, M. Douglas L. EDMONDS, Sir Gerald FITZMAURICE, Faris Bey el-KHOURI, M. Radhabinod PAL, M. A. E. F. SANDSTRÖM, M. Jaroslav ZOUREK.

Secrétariat : M. LIANG, Secrétaire de la Commission.

Élection du Président et du Rapporteur

1. Le PRÉSIDENT demande aux membres de proposer des candidatures à la présidence.

2. M. SANDSTRÖM propose M. García Amador.

M. García Amador est élu Président par acclamations et assume la Présidence.

3. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de l'honneur qu'elle lui fait.